



FONDATION  
NICOLAS HULOT  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

## **CETA : 10 raisons de voter NON !**

A la veille de sa ratification par le Parlement Européen, la Fondation Nicolas Hulot donne 10 raisons aux eurodéputés de voter NON au CETA. Elle appelle les eurodéputés à le rejeter aussi longtemps qu'il n'aura pas été amendé afin d'en faire le premier accord de commerce qui permette d'accélérer une transition écologique et agricole socialement juste. Ce vote est déterminant parce qu'il entrainera une entrée en vigueur provisoire de la quasi-totalité de l'accord dès le 1er mars, et cela avant même que les députés nationaux aient pu se prononcer.

### **1) Ratifier le CETA c'est remettre en cause l'Accord de Paris**

Le 10 février dernier Ségolène Royal a publié un rapport confirmant nos inquiétudes en soulignant clairement l'incompatibilité du CETA sous sa forme actuelle avec la mise en oeuvre de l'Accord de Paris. Hausse des émissions de gaz à effet de serre, menaces sur les réglementations environnementales actuelles et capacité des Etats à les renforcer dans le futur, autant d'éléments qui confirment que la politique commerciale de l'Union Européenne est aujourd'hui néfaste pour le climat. Quelques mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et alors qu'il est menacé par l'arrivée d'un climato-sceptique à la Maison Blanche, l'Union Européenne et le Canada enverraient un message contradictoire à la communauté internationale en signant un accord qui entrainerait une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Il aurait pourtant été possible de prévoir des dispositions garantissant que cela ne puisse arriver.

### **2) Ratifier le CETA c'est risquer de signer un accord inconstitutionnel et contraire aux traités de Lisbonne**

Selon l'analyse réalisée par des constitutionnalistes et des juristes spécialisés en droit commercial à la demande de la FNH en association avec l'Institut Veblen et foodwatch France, le CETA serait contraire à la constitution française. Il

romprait notamment avec certains principes comme par exemple celui d'égalité et il porterait également atteinte aux « conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ». De même, plusieurs études convergent pour dire que le CETA ne respecterait pas le droit de l'UE. Comment peut-on ratifier un accord tant que des doutes persistent sur sa légalité? Que se passerait-il si le CETA s'avérait bien contraire à la constitution et qu'il était déjà entré en vigueur ?

### **3) Ratifier le CETA c'est permettre aux multinationales d'attaquer les politiques publiques devant des tribunaux d'arbitrage privés**

Le CETA crée un nouveau mécanisme d'arbitrage qui permet aux investisseurs présents au Canada (et uniquement à ceux là) d'attaquer une politique qui serait contraire à leurs intérêts. L'Allemagne est par exemple actuellement poursuivie pour avoir décidé de sortir du nucléaire. Si la nouvelle version de l'arbitrage mise en place dans le CETA présente des avancées sur la procédure, les problèmes restent entiers et il permettra toujours à un investisseur d'attaquer un Etat qui mettrait en place des politiques climatiques comme l'interdiction des pétroles issus des sables bitumineux.

### **4) Ratifier le CETA c'est faire une croix sur l'agriculture durable**

L'agriculture est la grande sacrifiée de cet accord, puisqu'elle sera libéralisée à près de 93%. Seuls certains secteurs y sont exclus comme la volaille ou les œufs. Concernant la viande bovine, les contingents seront massivement augmentés mettant donc en concurrence les éleveurs européens avec les canadiens alors même que c'est un secteur déjà gravement touché par la crise. Pourtant les systèmes d'exploitations sont très différents de part et d'autre de l'Atlantique. Au Canada, la taille moyenne des exploitations est de 35 000 têtes de bétails contre 100 en France. De même, alors qu'en France les élevages sont nourris à 80% d'herbes, au Canada leur alimentation est composée à 90% de maïs OGM.

### **5) Ratifier le CETA c'est affaiblir la capacité des Etats à légiférer**

Le CETA met en place un système de coopération règlementaire (forum) qui doit permettre d'uniformiser les normes entre le Canada et l'Union Européenne afin de supprimer les barrières non tarifaires au commerce. Ce forum a déjà des priorités puisqu'il doit faire des propositions pour uniformiser les normes sur les biotechnologies « en se basant sur une approche scientifique ». Il y a des risques d'affaiblissements des normes notamment en matière d'OGM. SOY Canada a d'ailleurs déjà demandé à la Commission Européenne de tenir ses engagements pris pendant les négociations du CETA en autorisant certains soja OGM qu'ils produisent.

### **6) Ratifier le CETA c'est abandonner le principe de précaution**

Le principe de précaution qui a valeur constitutionnel en France, n'est pas

reconnu par le CETA. Pourtant une référence à ce principe aurait été nécessaire parce qu'il n'existe pas au Canada. Pire, c'est le principe inverse qui est appliqué (tant que l'on n'est pas sûr qu'un produit est nocif il reste autorisé).

### **7) Ratifier le CETA c'est sacrifier les droits de l'Homme aux intérêts commerciaux**

Dans un avis adopté le 15 décembre dernier à une très large majorité (0 vote et seulement 4 abstentions), la Commission Consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a rendu un avis déclarant que le CETA sacrifiait « les droits de l'Homme aux intérêts commerciaux ». Il en va de même tous les futurs accords de commerce dit de « nouvelle génération » en cours de négociation (TISA, TAFTA...). Elle propose 40 recommandations afin d'y remédier et celles-ci n'ont pas été étudiées à l'heure actuelle par la Commission ou par le gouvernement français.

### **8) Ratifier le CETA c'est faciliter encore d'avantage l'évasion fiscale**

Suite au "Canada paper » on a pu se rendre compte que de nombreuses entreprises passaient par le Canada pour construire leur montage financier en faisant ce qu'on appelle du « snow washing ». A l'heure où la lutte contre la fraude fiscale est une demande citoyenne de plus en plus forte mais aussi de plus en plus nécessaire compte tenu de la situation des comptes publics. La signature d'un accord négocié dans le but de faciliter les investissements européens au Canada sans qu'aucune clause fiscale ne soit intégrée interroge sur la réelle volonté des gouvernements à s'opposer à de telles pratiques. Il est clair qu'après le CETA, la lutte contre la fraude fiscale sera encore plus difficile et qu'en refusant de mettre ce point à l'ordre du jour des négociations, l'UE a manqué une occasion d'imposer une meilleure réglementation à un pays considéré aujourd'hui par certains comme un paradis fiscal.

### **9) Ratifier le CETA c'est autoriser un coup d'Etat démocratique**

Le CETA, s'il est voté par les députés canadiens et par les députés européens, entrera en vigueur de manière provisoire dès le 1er mars. Pourtant, puisque le CETA est un accord de nouvelle génération et qu'il est bien plus qu'un simple accord de commerce, il a été considéré comme étant un accord mixte nécessitant par conséquent une ratification de la part des Etats membres. On ne sait pourtant pas qu'elle serait la conséquence d'un vote négatif de la part d'un Etat. Est ce que c'est la totalité de l'accord qui tomberait ou seulement la partie considérée comme mixte (c'est à dire, 5% de l'accord à peine) ? est ce que cela concernerait uniquement le pays en question. Ces questions sont pour le moment restées sans réponse, mais pourraient déclencher une grave crise européenne si la Commission passait outre le refus d'un parlement national.

### **10) Ratifier le CETA en l'état c'est une occasion manquée de réguler la mondialisation tout de suite et dans l'avenir**

Le CETA est le premier accord de nouvelle génération signé par l'Union Européenne mais une vingtaine sont en cours de négociation. Si l'accord avec les Etats-Unis est aujourd'hui arrêté, des accords avec le Japon, le MERCOSUR ou encore la Chine devraient bientôt voir le jour. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord pour un accord de commerce progressif, capable de garantir une transition énergétique et agricole juste, avec un partenaire aussi proche culturellement que le Canada, comment peut-on espérer y arriver avec la Chine?

**Lire "Le CETA  
porte atteinte  
à la  
Constitution  
française"  
Lire "CETA et  
climat"**

**Contact :**

Denis Voisin – Porte Parole de la FNH - +33 6 98 46 00 42

[Je souhaite me désabonner](#)

